

Rubrique: Décisions, avis judiciaires et citations
Sous-rubrique: Application des peines et mesures
Date de publication: KABVS 28.07.2026
Visible par le public jusqu'au: 28.09.2026
Numéro de publication: GE-VS25-0000008259

Entité de publication

Canton du Valais - Service de l'application des peines et mesures, Kanton Wallis - Dienststelle für den Straf- und Massnahmenvollzug, Place de la Planta 3, 1950 Sion

Exécution d'une peine – Cristovao PEREIRA FRANCISCO

Personne condamnée

Monsieur Cristovao PEREIRA FRANCISCO
Nationalité: Portugal
Date de naissance: 09.05.1992
Domicile: Résidence inconnue

Contenu de la décision

A vous, M. Cristovao PEREIRA FRANCISCO, de Carlos Alberto Alves Francisco et Isabel Maria Antunes Pereira, né 09.05.1992 à Covilha/Portugal, ressortissant portugais, actuellement sans domicile, ni lieu de séjour, ni mandataire connus en Suisse, condamné(e) par ordonnance pénale du 26.03.2026, à une sanction pécuniaire de Fr. 200.-, l'autorité chargée du recouvrement des sanctions pécuniaires vous fixe un **délai échéant au 18 septembre 2026** pour vous acquitter du montant dû à la Banque Cantonale du Valais, 1951 Sion, IBAN CH49 0076 5000 T010 0900 1, bénéficiaire Etat du Valais, Palais du Gouvernement, 1950 Sion, à mentionner obligatoirement facture **No 6900.087519.0001**. Passé ce délai et faute de paiement, votre incarcération sera ordonnée.

Point de contact

Office des sanctions et des mesures d'accompagnement
Avenue de la Gare 39
1950 Sion

OSAMA-MILIEUOUVERT@admin.vs.ch

+41.27.607.50.22

réf. G-2026/5700a- 6900.087519.0001

Délai

Expiration du délai: 28.09.2026